

REPUBLIQUE FRANCAISE

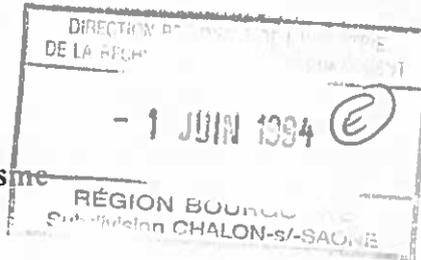


PREFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE

*DIRECTION des AFFAIRES LOCALES  
et de l'ENVIRONNEMENT*

Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme

Mutation d'une autorisation d'exploiter  
une carrière sur la commune de  
MELLECEY au profit de la  
Société PILIERE



**ARRETE**

.....

**LE PREFET DE SAONE-ET-LOIRE,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

N° 94. 1309. 52. B2.

VU le Code Minier et notamment son article 106,

VU le Code de l'Urbanisme et de l'Habitation et notamment le titre II du Livre 1er dudit Code, modifié par la loi n° 67-1253 du 30 décembre 1967 d'orientation foncière elle-même modifiée,

VU le Code Rural et notamment ses articles 98, 103 et suivants,

VU le Code Forestier et notamment ses articles 2, 85 et 157 à 161,

VU le Code de la Santé Publique et notamment son article L 20,

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur la protection des monuments historiques,

VU la loi du 2 mai 1930 modifiée sur la protection des sites,

VU la loi n° 64-1205 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre la pollution,

VU la loi du 19 juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la protection de l'environnement,

VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

VU le décret n° 79-1108 du 20 décembre 1979 modifié relatif aux autorisations de mise en exploitation des carrières, à leur renouvellement, à leur retrait et aux renonciations à celles-ci et notamment son article 28,

.../...

VU le décret n° 93-742 du 29 mars 1994 relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues par l'article 10 de la loi sur l'eau, et notamment son article 1,

VU l'arrêté préfectoral du 11 avril 1983 autorisant la Société Carrières et Sablières TERRADE à exploiter une carrière sur le territoire de la commune de MELLECEY,

VU l'arrêté préfectoral du 24 juillet 1985 autorisant le changement d'exploitant au profit de Mme MAUGUIN Sylviane domiciliée à SAINT-MARTIN-sous-MONTAIGU,

VU l'arrêté préfectoral du 16 janvier 1990 autorisant le changement d'exploitant au profit de la Société REVILLON, domiciliée à BEAUJEU (69430),

VU la demande de changement d'exploitant présentée le 17 février 1994 par l'Entreprise PILIERE domiciliée à CHARNAY-les-MACON (71850), 118, Grande Rue de la Coupée,

VU l'avis de M. le Maire de la commune de MELLECEY en date du 7 avril 1994,

VU l'avis de Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Bourgogne en date du 5 mai 1994,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

## ARRETE

**ARTICLE 1er :** Est accordée, au profit de la Société PILIERE dont le siège social est à CHARNAY-les-MACON (71850) 118, Grande Rue de la Coupée, la mutation de l'exploitation une carrière sur le territoire de la commune de MELLECEY, parcelles cadastrales n° 3 et 86 Section E d'une superficie de 13 ha 98 a.

**ARTICLE 2 :** La Société PILIERE se substitue à la Société REVILLON dans l'intégralité des droits et obligations attachés à l'autorisation d'exploiter accordée par arrêté du 11 avril 1983 pour une durée de 12 ans.

**ARTICLE 3 :** L'autorisation est accordée sous réserve des droits des tiers et notamment de la détention par l'exploitant des droits afférents aux parcelles précitées. L'autorisation n'a d'effet que sur la surface définie à l'article 1er du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Saône-et-Loire. Un extrait sera également publié aux frais du demandeur dans un journal régional et affiché dans la commune de MELLECEY par les soins du Maire.

**ARTICLE 5 :** M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Bourgogne, M. Les Maires de MELLECEY, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Société PILIERE,
- M. Le Directeur Départemental de l'Équipement à MACON
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales à MACON
- M. l'Architecte des Bâtiments de France, Chef du Service Départemental d'Architecture à MACON
- M le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Bourgogne, 15-17 Avenue Jean Bertin à DIJON,-
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt à MACON,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement à DIJON,
- M. le Directeur Régional des Antiquités Préhistoriques de Bourgogne à DIJON,
- M. le Maire de MELLECEY

MACON, le 26 MAI 1994

**LE PREFET,**

**Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général de la  
Préfecture de Saône-et-Loire,**

Signé : Gérard WOLF



**R. VINCENT**